



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL POUR LES ENFANTS SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 07 juillet 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

AMENDES

CLUBS CONVIES ET ABSENTS A LA REUNION D'INFORMATION SUR FOOTBALL FEMININ SAISON 2026-27

ERAGNY AS FC

Mail du 29/06/26

La commission n'a pas eu connaissance de votre mail du 25/06/26

Votre excuse est prise en compte favorablement

Annulation de l'amende de 50€ apparaissant dans le PV du 30/06/26

ST PRIX ES

Mail du 30/06/26

Votre représentant n'a pas signé la feuille d'émargement, mais effectivement il était présent.

Annulation de l'amende de 50€ apparaissant dans le PV du 30/06/26

